

L'économie du partage de données : comprendre les arbitrages au cœur des nouveaux modèles économiques

Troisième partie

Avant-propos :

Mike Abbott

*General Partner, Kleiner Perkins
Caufield & Byers*

Introduction :

Rob Schimek

*Executive Vice President and CEO,
Commercial, AIG*





Table des Matières

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
MESSAGES CLÉS	
1. Attitude vis-à-vis du partage des données	6
2. Définir la valeur des données.....	8
3. Confiance à l'égard du numérique	13
EN CONCLUSION	15
BIBLIOGRAPHIE	16

Avant-Propos



Mike Abbott, *General Partner, Kleiner Perkins Caufield & Byers*

Le monde d'aujourd'hui est en pleine mutation. Voitures autonomes, vêtements et accessoires connectés, machines capables de nous prévenir avant de tomber en panne, l'Internet des objets nous ouvre de nouveaux horizons à une vitesse incroyable, et c'est passionnant. Les technologies les plus abouties vont désormais faire partie de notre quotidien, à la maison comme au travail. Loin d'être de simples gadgets sympathiques, elles vont devenir essentielles. Elles agiront comme des antalgiques, plutôt que comme des vitamines. Nous en viendrons même à nous demander comment nous faisons avant.

Ces évolutions s'accompagnent d'une explosion du volume de données devant être collectées, traitées et intégrées par ces appareils mobiles et, par la même occasion, par les entreprises du monde entier. Ce défi ne doit pas être sous-estimé, de même que les problèmes de protection de la vie privée et de la sécurité.

C'est une chose de recueillir, analyser et stocker des données. C'en est une autre de poser les bonnes questions afin de distinguer un signal au milieu du brouhaha ambiant, et encore une autre de savoir tirer de véritables enseignements pour pouvoir prendre des décisions avisées, plus rapidement.

Ceux qui ont une vision avancée de la technologie et de l'avenir comprennent cette différence. Ces entreprises, ces investisseurs, savent exactement ce que les données en leur possession peuvent contribuer à régler et pourquoi. Plus important encore, ils seront en mesure de combiner ces données, de consolider ces simples fragments d'informations pour en tirer des bénéfices inattendus, pour régler des problèmes qui nous sont encore inconnus. Le « machine learning », l'intelligence artificielle et la vision par ordinateur sont quelques-uns des nouveaux moyens de rendre ce processus plus efficace.

Dans certains cas, cette « intelligence des données » pourra même sauver des vies. Nous ingèrerons des capteurs capables d'accélérer le diagnostic en cas de maladie. Les véhicules autonomes révolutionneront nos déplacements, rendant la route plus sûre. Nous aurons accès à des données d'une précision jamais égalée. Bientôt, les drones ne seront plus cantonnés au simple épandage : ils pourront localiser la zone infestée et appliquer le traitement de manière plus ciblée.

Outre les ajustements nécessaires pour donner du sens aux données, l'Internet des objets appellera également d'autres modifications fondamentales. La réglementation devra être repensée pour protéger la vie privée et garantir la sécurité des données, sans pour autant entraver l'innovation. Jusqu'à ce que cela se produise, les États-Unis risquent bien de jouer un rôle de précurseur dans cette révolution.

Les entreprises doivent devenir des spécialistes du traitement des données, sans quoi elles risquent de se laisser submerger par un flot de données tel qu'elles seront incapables d'en faire bon usage ou d'en tirer parti intelligemment. La science des données est déjà devenue une compétence clé dans nombre de grandes entreprises, tous secteurs confondus.

Le partage intelligent et sécurisé des données doit se généraliser.

C'est grâce à la confiance et à la transparence, tant en ce qui concerne la nature des données collectées que leur utilisation, que l'Internet des objets continuera de progresser, pour rendre tous nos gestes plus intelligents, plus sûrs et plus efficaces. C'est dans cette direction que va le monde, et ceux qui auront déjà avancé dans cette voie auront un avantage certain par rapport aux autres...à condition que l'environnement réglementaire évolue et que les problèmes de sécurité soient réglés.

Introduction



Rob Schimek, *Executive Vice President and CEO, Commercial, AIG*

Si l'Internet des objets marque le début d'une nouvelle révolution industrielle, alors le partage sécurisé des métadonnées jouera un rôle aussi important que l'huile qui permet le bon fonctionnement des rouages, que le charbon qui alimente la machine, que l'oxygène qui attise les flammes.

Les systèmes de freinage automatique ne pourront empêcher des accidents que si les fabricants des différentes pièces qui les composent échangent des données. Les vêtements et accessoires connectés permettront d'améliorer les conditions de travail des salariés uniquement s'ils se sentent suffisamment à l'aise pour communiquer à leur employeurs des informations sur leurs mouvements. Bâtiments intelligents et écologiques permettront d'optimiser le rendement énergétique si lampes et réseaux électriques échangent des données. La maintenance prédictive, qui peut contribuer à éliminer les interruptions de service non programmées, ne peut fonctionner que si capteurs et systèmes communiquent entre eux.

Le partage sécurisé des données sera le moteur de la nouvelle économie, nous en sommes convaincus.

Et c'est aujourd'hui que tout se joue. Auriez-vous pu imaginer, il y a cinq ans seulement, que vous seriez amené à partager des photos de votre bébé avec la planète entière, que vous n'auriez plus à sortir votre porte-monnaie pour payer votre chauffeur de taxi, venu directement jusqu'à vous, et que vous laisseriez des inconnus séjourner chez vous en vous fiant uniquement à un système de notation, tout cela depuis votre smartphone ? Quelles seront les innovations qui nous surprendront dans cinq ans ?

Ce rapport est le troisième volet d'une série d'analyses menées par AIG sur les nouvelles technologies et le management des risques au cours des 18 derniers mois. Il s'agit de la première étude mondiale sur l'économie du partage des données. Nous nous sommes investis dans ce projet car nous avons la conviction que les bénéfices que nous pouvons tirer du partage sécurisé des données, et dont nous avons déjà vu quelques exemples, surpassent largement les risques potentiels, qui peuvent être atténués pour peu que nous y travaillions ensemble.

Cette étude a plusieurs objectifs :

- évaluer la perception qu'ont les entreprises et les consommateurs du partage de données, dans neuf pays;
- identifier quels types de données entreprises et consommateurs acceptent de partager, dans quelles conditions, avec qui et quand;
- comprendre qui est disposé à partager des données et pourquoi;
- identifier les garde-fous nécessaires à la protection de la vie privée et les éléments « indispensables » au bon développement du partage de données.

Nous espérons que notre travail sera utile aux dirigeants d'entreprises, et plus particulièrement aux responsables de la gestion des risques, mais aussi aux consommateurs, aux investisseurs et aux inventeurs. Nous espérons qu'il leur donnera les clés pour comprendre l'attitude des uns et des autres vis-à-vis du partage des données et les conclusions à en tirer. Il est indispensable de bien comprendre ces éléments pour pouvoir faire les arbitrages nécessaires et identifier les nouveaux modèles économiques, les nouvelles compétences et les entreprises qui parviendront à tirer leur épingle du jeu dans cette économie du partage. Un nouveau modèle de « confiance à l'égard du numérique » se développe sur le lieu de travail, pas à pas. Que vous soyez employeur ou salarié, vous y participez.

Dans notre deuxième rapport sur l'Internet des objets, intitulé « Les entreprises en avance sur l'économie connectée », j'expliquais que nous gagnerions tous à faire en sorte que responsables de la gestion du risque et inventeurs soient aussi connectés que la technologie elle-même. Aujourd'hui, trois éléments viennent étayer cette affirmation : notre expérience, les résultats de cette étude et la lecture d'un texte fondateur, écrit pendant et sur la première Révolution industrielle, qui sera cité plus loin dans notre rapport. De nos jours encore, si nous sommes prêts à nous engager pour régler les véritables enjeux et à travailler main dans la main avec nos clients, les innovations techniques se feront pour ainsi dire toutes seules.

Je suis convaincu que la technologie nous donnera les moyens de vivre dans un monde meilleur. Et j'espère que nous pourrons y travailler ensemble.

Résumé analytique

L'Internet des objets, qui devrait générer pas moins de 14 400 milliards \$ de revenus à l'échelle mondiale d'ici 2020, ¹ s'annonce comme une véritable révolution dont les effets toucheront tous les aspects de notre vie, pour améliorer notre confort et notre sécurité, gagner en efficacité et offrir de nouvelles solutions pour mieux gérer le risque et l'assurer.

Au premier regard, le potentiel de l'Internet des objets semble illimité. Capteurs, solutions de stockage, capacités d'analyse, toutes les technologies nécessaires à son bon fonctionnement deviennent moins chères, plus rapides, plus intelligentes. Mais cette nouvelle économie dépend d'un élément bien moins prévisible que ces innovations technologiques : l'attitude des entreprises et des consommateurs. Ceux-ci doivent en effet être disposés à partager les données les concernant, afin que les objets connectés puissent générer des informations, prendre des décisions et créer de la valeur. Cette nouvelle économie dépend enfin de notre capacité à collecter et analyser des informations de manière sécurisée, et à améliorer ainsi notre quotidien.

Ce rapport présente les résultats de la première enquête menée auprès d'entreprises et de salariés du monde entier sur leur manière d'envisager le partage des données. Il offre aux acteurs de cette nouvelle économie trois enseignements majeurs.

1. Il est possible de convaincre les entreprises et leurs salariés de partager des données, s'ils y trouvent un intérêt.

La nature précise de cet intérêt varie selon la personne et le lieu où elle se trouve. À l'échelle mondiale, les entreprises sont plus enclines à partager des données si cela a un impact direct sur leur capacité à renforcer la sécurité, gérer le risque et générer du chiffre d'affaires. Ainsi, la majorité des entreprises interrogées se disent intéressées par les bénéfices en matière de sécurité que le port de vêtements et accessoires connectés pourrait apporter à leurs salariés. Elles sont encore plus nombreuses à être favorables à l'intégration d'appareils télématiques* dans leurs véhicules.

La valeur accordée au partage de données varie d'un marché à l'autre. Dans certains cas, les arguments les plus cités en faveur du partage de données dans un pays (amélioration des résultats financiers, recrutement) se retrouvent parfois relégués à la dernière position dans un autre. Ces différences s'expliquent, pour une large part, par de grandes disparités en termes de conjoncture économique, d'environnement juridique et réglementaire, mais aussi de responsabilité. Les différences culturelles jouent probablement un rôle également, et pourraient faire l'objet d'une étude ultérieure.

2. L'attitude envers le partage de données déterminera les technologies, les solutions et les entreprises qui parviendront à tirer leur épingle du jeu, et celles qui seront amenées à disparaître.

Les entreprises, dont le modèle économique est fondé sur le partage des données, et notamment sur l'Internet des objets, devront tenir compte des différences géographiques et analyser précisément les motivations et les attentes de chacun. Un élément perçu comme ayant de la valeur dans une région donnée peut peser sur toutes les décisions, depuis l'ampleur et le coût des études de validation, jusqu'au positionnement sur le marché et au prix des produits et services.

* télématique : terme qui recouvre les applications associant les télécommunications et l'informatique

3. Pour créer de la valeur dans cette économie du partage, il est nécessaire de développer un nouveau type de « confiance à l'égard du numérique ».

Entreprises comme salariés considèrent que la confidentialité doit être assurée pour permettre l'échange de données sur le lieu de travail. Mais il en faut plus pour développer la confiance à l'égard du numérique. Les entreprises doivent mettre en place des politiques claires sur le suivi des données. Elles devront trouver le juste équilibre entre leurs préoccupations et celles de leurs salariés, afin de créer un climat de confiance et de transparence. Les entreprises doivent faire preuve de sincérité.

Le rôle des organismes de réglementation dans l'instauration et le maintien de cette confiance reste à définir. Les entreprises comme leurs salariés considèrent que la législation doit évoluer pour tenir compte des nouveaux modèles économiques fondés sur le partage des données. Dans le même temps, certaines plates-formes numériques prennent les choses en main, ou plutôt les placent entre celles de leurs clients, afin d'instaurer cette confiance. On pensera notamment à la confiance que nous inspirent les avis d'utilisateurs sur certains sites Internet.

Pour prospérer dans un monde basé sur le partage des données, il est crucial de comprendre les préoccupations et les aspirations des entreprises et des consommateurs de chaque pays, et d'adapter son offre en conséquence.

Lorsque les conditions seront favorables au partage des données, cette nouvelle économie pourra se développer.



MÉTHODOLOGIE

AIG a commandé cette enquête auprès des salariés et dirigeants de neuf pays : États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Australie, Singapour, Japon et Chine. Dans chaque pays, environ 400 salariés et 250 dirigeants ont répondu en ligne à une enquête d'environ 20 minutes. L'enquête a été réalisée pour le compte d'AIG par l'institut de sondage indépendant RTi Research, qui est présent dans le monde entier.

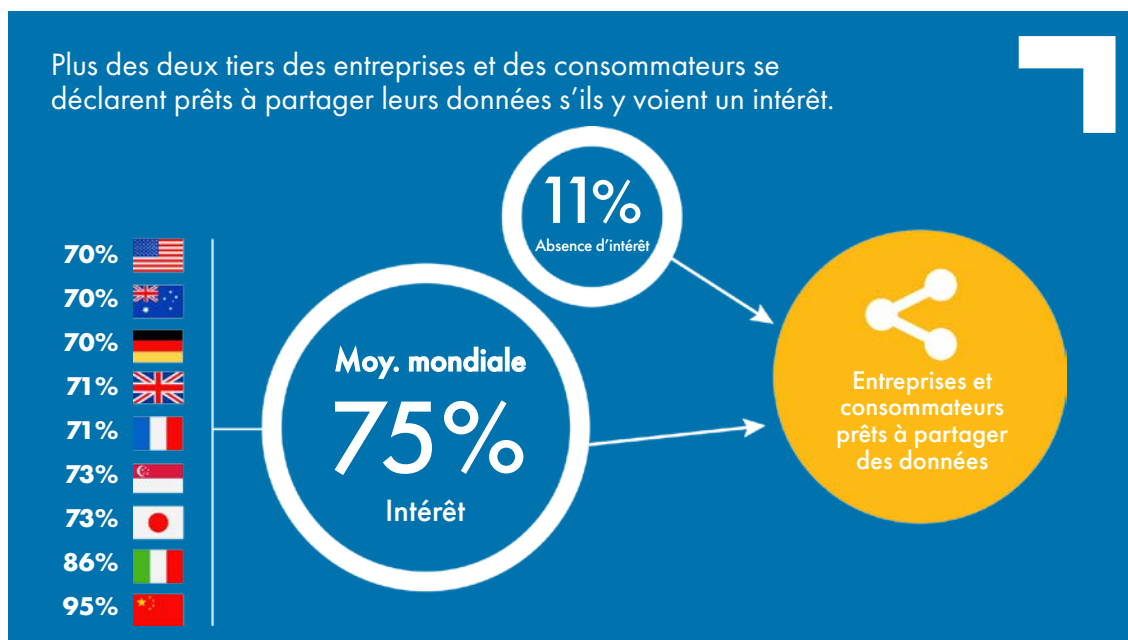
Attitude vis-à-vis du partage des données

Plus les individus et les entreprises seront disposés à partager leurs données, plus les bénéfices retirés des objets connectés seront nombreux.

Les plus grandes avancées dans le monde du travail ont nécessité des compromis, depuis l'organisation scientifique du travail prônée par Frederick Taylor en 1911², jusqu'à la mécanisation des processus engendrée par la révolution industrielle. Comme l'a justement constaté l'historien Eric Hobsbawm, pour savoir si une innovation technique va vraiment changer les choses, il faut bien sûr évaluer ses qualités intrinsèques, mais ce sont les circonstances dans lesquelles elle se développe, y compris l'état d'esprit des gens et leur bienveillance à son égard, qui sont véritablement déterminantes. « Quand les circonstances leur furent favorables, les innovations techniques de la révolution industrielle se firent pour ainsi dire toutes seules [...] »³. Il en va de même pour cette nouvelle économie du partage. Les objets connectés ne pourront révolutionner notre façon de vivre et de travailler, notre façon de gérer le risque et de l'assurer, que lorsque les conditions seront favorables. Aujourd'hui, cela signifie que les entreprises, les salariés et les consommateurs doivent accepter le partage sécurisé de données les concernant.

« Quand les circonstances leur furent favorables, les innovations techniques de la révolution industrielle se firent pour ainsi dire toutes seules [...] »⁴. Il en va de même pour cette nouvelle économie du partage.

Un nombre très important d'individus et d'entreprises sont disposés à partager des données de manière sécurisée : plus des deux tiers des personnes interrogées ont déclaré qu'elles seraient prêtes à le faire, si elles en tiraient un bénéfice. Mais pour cela, elles doivent savoir ce qu'elles ont à y gagner.



Parmi ce groupe important (75 %), on trouve les précurseurs (11 %), qui se disent disposés à partager leurs données quels que soient les bénéfices. Si l'on remarque des différences géographiques, l'écrasante majorité des participants à l'étude, quel que soit le pays, se disent prêts à partager leurs données s'ils y trouvent un bénéfice.

PAR SECTEUR

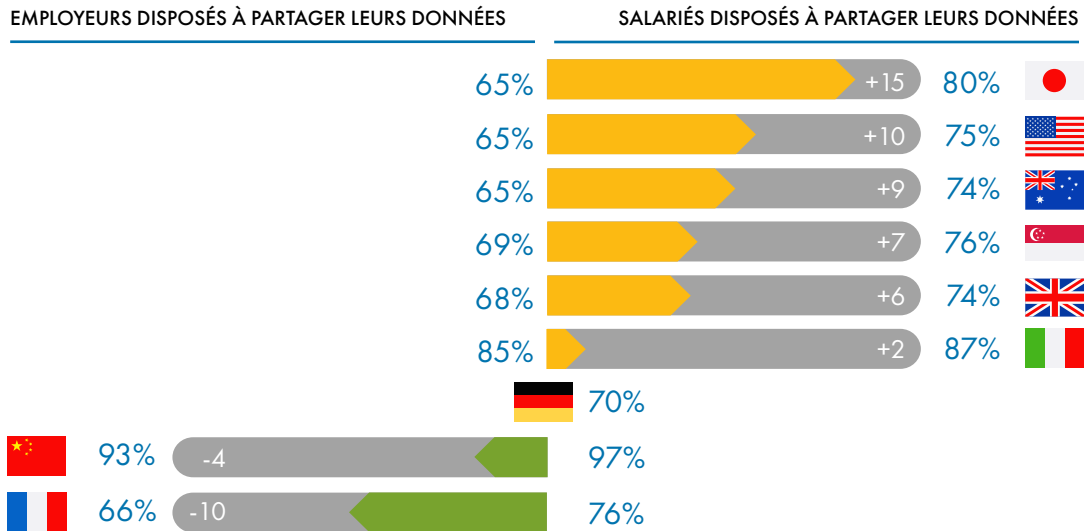
Cette bienveillance à l'égard du partage des données se retrouve dans tous les secteurs. Les secteurs nécessitant une main-d'œuvre importante, qui se sentent plus concernés par les questions de sécurité, font partie des plus ouverts au partage des données. C'est notamment le cas de l'industrie (77 %) et du transport/entreposage (79 %). Ces deux secteurs sont au fait des questions de sécurité. Dans certains secteurs, les précurseurs du partage de données voient déjà leurs efforts payer.

Selon une étude du cabinet de conseil TATA Consultancy, les fabricants, qui ont beaucoup utilisé les objets connectés en 2014, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 28,5 % en moyenne par rapport à l'année précédente.⁵ Cette augmentation s'explique principalement par l'introduction d'applications fondamentales (traçage des actifs dans les usines, consolidation des salles de contrôle, outils de maintenance prédictive, etc.). Si l'on tient compte du fait que les fabricants devraient investir 70 milliards de dollars dans l'Internet des objets en 2020, contre 29 milliards de dollars en 2015, il apparaît évident que cette hausse de chiffre d'affaires n'est qu'un début.⁶

Le partage de données est plus répandu dans les sociétés de taille plus importante, qui enregistrent une forte croissance. Les sociétés qui partagent déjà des données déclarent un taux de croissance près de deux fois supérieur à celui d'entreprises qui partagent peu, ou pas, de données.

SALARIÉS & EMPLOYEURS

La majorité des salariés et employeurs sont disposés à partager leurs données. Seuls les employés français se montrent plus frileux que leurs employeurs.



Dans la plupart des pays, les salariés sont plus enclins à partager leurs données que leurs employeurs.

Définir la valeur des données

Que veulent les entreprises et leurs salariés en contrepartie de ces données ?
Notre étude laisse apparaître des différences d'un pays à l'autre.

Dans le monde entier, la sécurité des travailleurs constitue l'une des principales motivations pour le partage des données. On remarque toutefois d'importantes différences d'un pays à l'autre : les principales raisons avancées dans certains pays en faveur du partage de données se retrouvent en bas de la liste dans d'autres. Ces différences s'expliquent sans nul doute par des différences culturelles et sociales, mais aussi par de grandes disparités en termes de conjoncture économique, d'environnement juridique et réglementaire, mais également de responsabilité.

Aux États-Unis et dans la région EMEA, par exemple, le paysage réglementaire évolue. Les atteintes à la vie privée peuvent avoir d'importantes répercussions pour les entreprises, tant d'un point de vue juridique, réglementaire et financier qu'en termes d'image. Une autre étude laisse apparaître que la Chine est le pays qui a le plus confiance en ses institutions, son gouvernement, ses entreprises, ses médias et ses ONG.⁷ Selon notre étude, ce sont les employeurs et les salariés chinois qui sont les plus disposés à partager leurs données.

La corrélation entre confiance et partage des données se retrouve partout dans le monde. Quel que soit le pays, salariés et employeurs sont bien plus enclins à partager leurs données avec des entreprises auxquelles ils font confiance.

LES GAGNANTS ET LES PERDANTS : LEVIERS DE VALEUR, PAR PAYS



PRINCIPALES

MOTIVATIONS
(coef. de corrélation
supérieur ou égal à 0,5)

- Améliorer les résultats financiers
- Réduire les coûts d'assurance
- Améliorer le processus de recrutement

- Améliorer les offres concernant les produits et services
- Fidéliser le personnel
- Se poser en précurseur

MOTIVATIONS

SECONDAIRES
(coef. de corrélation
inférieur ou égal à 0,2)

- Améliorer les offres concernant les produits et services
- Gérer les stocks
- Réaliser des études commerciales

- Améliorer les résultats financiers
- Réduire les coûts d'assurance
- Améliorer le processus de recrutement



Pour le Japon, aucune motivation ne se démarque clairement, ce qui pourrait signifier qu'il sera plus difficile de promouvoir le partage de données dans ce pays.

Si la sécurité des travailleurs est l'une des principales motivations à l'échelle mondiale, la situation est moins flagrante lorsque l'on observe les résultats par pays. En effet, il est impossible d'établir une démarcation claire en fonction de considérations géographiques ou culturelles.

Par exemple, les entreprises américaines et australiennes se disent disposées à partager des données en cas d'amélioration des résultats financiers ou du processus de recrutement, ou de réduction des coûts d'assurance. En Italie, à Singapour, en Chine et en Allemagne, au contraire, ces arguments arrivent en dernière position. Les entreprises américaines et australiennes placent l'amélioration des offres concernant les produits et services au bas de l'échelle de valeur, tandis que les entreprises situées en Italie, à Singapour et en Chine y voient un intérêt majeur, tout comme le fait d'être vu comme un précurseur et de fidéliser le personnel.

Ces éléments ont leur importance : une entreprise qui sait ce qui a de la valeur dans une région donnée peut dimensionner en conséquence l'ampleur de ses études de validation et leur coût, et adapter son positionnement ou celui de ses produits, ainsi que ses tarifs. Certains marchés servent d'indicateurs pour d'autres pays. Les différences culturelles ont également une incidence.

POUVOIRS DE PERSUASION

Globalement, il ressort de l'étude que la plupart des entreprises du monde entier se disent plus disposées à partager des données si cela a un effet direct sur leur capacité à gérer le risque, réduire les coûts et augmenter le chiffre d'affaires. Dans l'ensemble, employeurs et salariés s'accordent à considérer les motivations ci-après comme les plus importantes :

- Améliorer la sécurité des salariés (59%)
- Améliorer la sécurité des données de l'entreprise (56%)
- Améliorer la productivité des employés (55%)
- Améliorer la santé ou le bien-être des employés (55%)
- Améliorer la sécurité des employés conduisant des véhicules de société (55%).

D'autres motivations sont jugées moins importantes :

- C'est « la chose à faire » (44%)
- Contribuer aux études de marché (47%)
- Gérer les stocks (49%)
- Se poser en précurseur (49%).

Les employeurs britanniques et français placent en haut du tableau l'amélioration de la santé et du bien-être de leurs salariés, la réduction des coûts salariaux et l'amélioration de la compétitivité. Les principales motivations des employeurs allemands sont l'amélioration des relations clients, l'amélioration de la productivité et la gestion des stocks.

Les entreprises interrogées ont exprimé clairement que la notion de valeur dans l'économie mondiale du partage est loin d'être uniforme. Des objets connectés qui rencontrent un grand succès dans certains pays peuvent être totalement ignorés dans d'autres. Les attitudes et les motivations de chacun en matière de partage de données peuvent fournir des pistes pour expliquer les raisons de ces différences.

Pour réussir, les entreprises doivent identifier et comprendre ces différences. Une entreprise qui sait ce qui a de la valeur dans une région donnée pourra adapter ses coûts et ses process, améliorer son positionnement et celui de ses produits, et ajuster ses prix.

SCÉNARIO 1 : VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES CONNECTÉS AU TRAVAIL

Dans la majorité des pays, plus de la moitié des employeurs se disent disposés à demander à leurs salariés de porter des vêtements ou accessoires destinés à améliorer leur sécurité au travail.

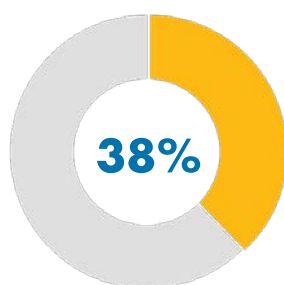
Les salariés semblent accueillir favorablement cette idée : la majorité des salariés basés en Italie, à Singapour et en Chine ont répondu qu'ils accepteraient probablement de porter un tel vêtement ou accessoire fourni par leur employeur. À la question de savoir quels types d'informations ils accepteraient de partager, les salariés, dans la quasi-totalité des pays, placent les informations sur les conditions de travail en tête de liste.

Les objets connectés à porter sur soi ne sont plus réservés au sport. Ils sont les nouveaux yeux et les nouvelles oreilles de l'entreprise au cœur de l'usine, sur le terrain et sur les plates-formes offshore. Ils permettent de mettre en œuvre des mesures préventives destinées à protéger les travailleurs et les installations avant que des dommages ou des accidents ne se produisent.

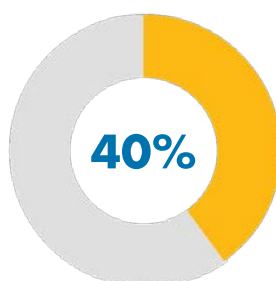
Intégrés aux vêtements ou à d'autres équipements, ces capteurs peuvent enregistrer des informations biométriques et signaler aux salariés et à leurs supérieurs hiérarchiques des dangers potentiels, comme une exposition à des températures trop élevées ou à des gaz dangereux, des mouvements ponctuels ou répétés susceptibles de provoquer des blessures ou d'avoir un effet nocif sur le long terme. Ces technologies peuvent en définitive offrir une vision en temps réel de la situation, qui peut être mise à profit pour prévenir et réduire les risques, améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire le nombre d'accidents du travail et de décès.

La demande mondiale est importante pour les accessoires connectés, mais aussi pour les systèmes télématiques* qui contrôlent la conduite et la sécurité des salariés utilisant des véhicules ou des camions de l'entreprise.

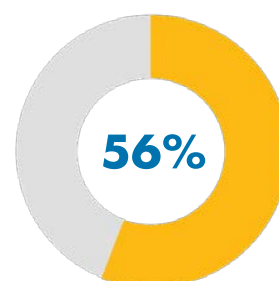
SALARIÉS QUI ACCEPTERAIENT DE PORTER UN ACCESSOIRE FOURNI PAR LEUR EMPLOYEUR



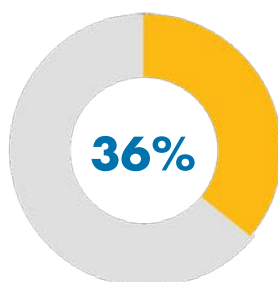
États-Unis/Australie



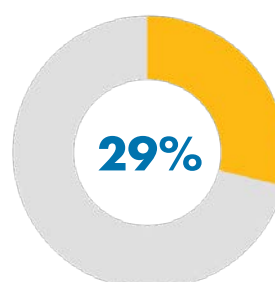
Royaume-Uni/France



Italie/Singapour/Chine



Japon



Allemagne

* télématique : terme qui recouvre les applications associant les télécommunications et l'informatique

SCÉNARIO 2 : TÉLÉMATIQUE* , LUDIFICATION

L'intégration de systèmes télématiques* aux véhicules de société afin de contrôler la conduite des salariés et améliorer la sécurité rencontre légèrement plus de succès que le port de vêtements et d'accessoires connectés.

Cette proposition a reçu un accueil particulièrement favorable en Italie, où 79 % des salariés interrogés se déclarent prêts à envisager cette possibilité. La réponse enthousiaste des salariés italiens peut s'expliquer par leur expérience en la matière. En effet, l'Italie fut l'un des premiers pays à adopter la télématique* routière en 2002.⁸ L'usage de la télématique* en assurance y est relativement plus développé qu'ailleurs. Fin 2014, l'assurance basée sur l'utilisation réelle représentait 15 % des ventes et renouvellements d'assurance automobile en Italie, et atteignait même 30 % dans certaines régions, selon une récente étude menée par l'IVASS, l'autorité de contrôle des assurances en Italie.⁹ La télématique* s'appuie sur le partage des données. Le secteur italien de l'assurance développe actuellement l'utilisation de la télématique* dans le but d'améliorer la satisfaction et la sécurité des utilisateurs.¹⁰

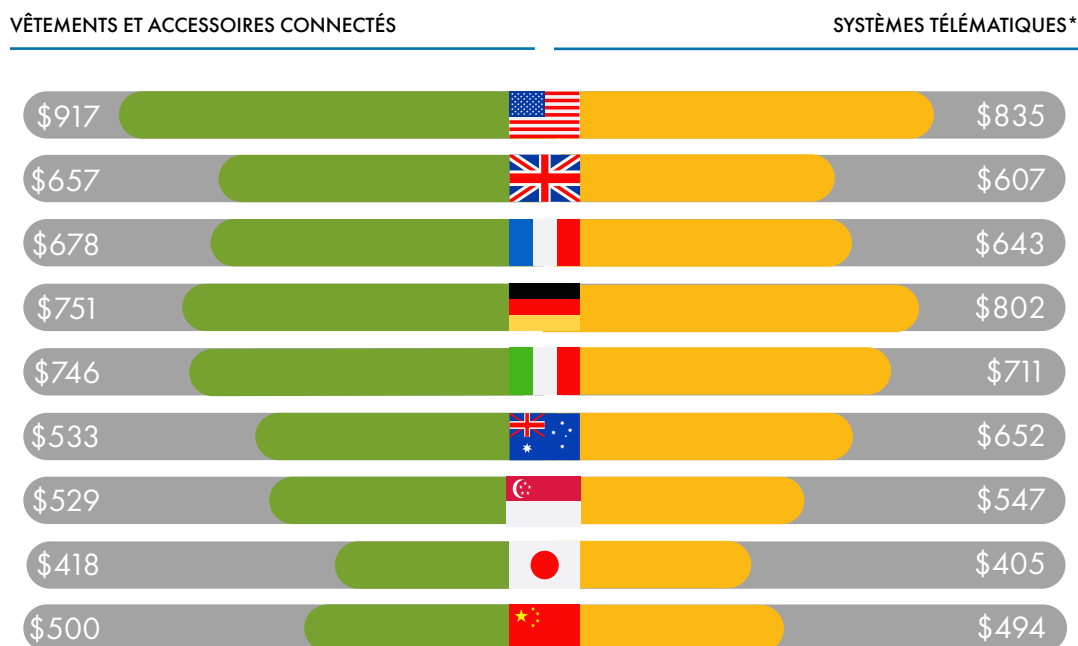
La généralisation de cette pratique permet de proposer des solutions d'assurance automobile basée sur l'utilisation réelle, pour les particuliers et les entreprises. Ce type d'assurance s'appuie sur les données collectées grâce aux dispositifs télématiques* pour proposer un tarif adapté au comportement réel du conducteur, ou au nombre de kilomètres parcourus. On peut le coupler à des services innovants personnalisés, destinés à atténuer les risques et limiter les coûts d'assurance.

COÛT ANTICIPÉ

Les entreprises s'attendent à payer pour les accessoires et systèmes télématiques*, et estiment ce coût par salarié à celui d'un abonnement téléphonique. Selon le pays, les entreprises s'attendent à payer entre 418 et 917 dollars par salarié et par an pour des accessoires connectés, et entre 405 et 835 dollars par collaborateur et par an pour des appareils télématiques*. Ce sont les entreprises américaines qui fournissent l'estimation la plus élevée.

Les entreprises sont disposées à payer

PRIX ANTICIPÉ, PAR EMPLOYÉ/PAR AN



(en dollars américains)

* télématique : terme qui recouvre les applications associant les télécommunications et l'informatique

L'Irlande entre dans le jeu

Soutenues par la télématique, des applications ludiques proposent aux conducteurs de comparer leur performance sur la route avec celle d'autres conducteurs. AIG a eu l'occasion d'évaluer directement le potentiel de cette nouvelle tendance grâce à un dispositif testé en collaboration avec la société EuropCar Irlande.

Avec l'accord des clients, les systèmes télématiques* installés sur les voitures de location recueillaient des données en temps réel sur la conduite des automobilistes, afin de leur attribuer une « note de conduite ». Ceux qui avaient obtenu les meilleurs résultats étaient automatiquement inscrits à un tirage au sort hebdomadaire. Ce jeu a remporté un franc succès (moins d'1% des automobilistes ont refusé d'y participer). Près de 37 000 automobilistes ont participé à ce jeu sur 17 semaines, parcourant plus de 5 millions de kilomètres. Cette initiative a non seulement aidé EuropCar à entretenir de bonnes relations avec ses clients, mais aussi, par son effet positif sur la conduite des automobilistes, à réduire de 23 % le nombre de plaintes reçues au cours de la période.

Singapour, un pays précurseur

Dans une étude menée par AIG auprès de 800 automobilistes à Singapour, 68 % des personnes interrogées pourraient « certainement » ou « probablement » envisager de souscrire une assurance automobile auprès d'une société proposant une réduction de la prime en contrepartie de l'installation d'un appareil télématique* destiné à enregistrer le nombre de kilomètres parcourus.¹¹ Moins un conducteur conduit, moins il paye : un modèle commercial rendu possible aux États-Unis par Metromile. Ce résultat concorde avec les résultats de l'enquête sur l'économie du partage des connaissances, selon laquelle, à Singapour : 56 % des entreprises pourraient envisager d'intégrer aux véhicules de leurs flottes des dispositifs destinés à contrôler les habitudes de conduite des salariés, ainsi que d'autres informations sur la sécurité et la localisation des véhicules ; 55 % des entreprises considèrent que l'installation de dispositifs télématiques* dans les véhicules de leurs flottes serait une idée « excellente ou très bonne » (7 sur une échelle de 1 à 9).

Rendre les routes plus sûres ensemble

AIG est l'un des fondateurs de Together for Safer Roads (TSR), coalition mondiale formée par des entreprises du secteur privé afin de promouvoir la sécurité routière dans le monde. TSR a récemment conclu un partenariat avec la ville d'Atlanta, en Géorgie. La Georgia Tech University, la Chambre de commerce régionale et les sociétés membres de TSR, dont AT&T, IBM et AIG, se sont associées en faveur de la sécurité routière, afin de prévenir les accidents, les dommages corporels et les décès sur la route.

Sur la portion de route la plus dangereuse d'Atlanta, le nombre d'accidents est 200 à 300 % plus élevé que la moyenne nationale. La ville d'Atlanta a récemment emprunté 250 millions de dollars pour financer cette initiative, et la municipalité a demandé à TSR de la conseiller sur l'utilisation de ces ressources dans le cadre de son programme « Safer Roads Challenge ». TSR utilisera le « machine learning » afin de traiter un ensemble de données publiques et privées et trouver des solutions pour améliorer la sécurité dans cette zone dangereuse. Ce partenariat est particulièrement innovant : pour la première fois, des données publiques (rapports de police, informations sur les accidents et données démographiques) et des données privées (déclarations de sinistres anonymisées, données climatiques, données sur les flux de circulation) seront consolidées afin d'identifier des solutions pour améliorer la sécurité routière.



**ENSEMBLE POUR
DES ROUTES PLUS SÛRES**

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT
POUR SAUVER DES VIES™

Cet effort montre bien comment les entreprises, les municipalités et les universités agrègent des données de manière sécurisée et s'appuient sur leurs capacités analytiques et leur expertise pour réduire les risques pour les citoyens et les entreprises. TSR a également eu l'honneur d'apprendre que la ville de Shanghai avait fait appel au Joint International Research Laboratory of Transportation Safety, dirigé par Xuesong Wang, professeur à l'Université de Tongji, pour assurer un rôle de coordination et de conseil dans le cadre d'un partenariat semblable au programme « Safer Roads Challenge » à Shanghai.

*télématique : terme qui recouvre les applications associant les télécommunications et l'informatique

Confiance à l'égard du numérique

Pour dégager de la valeur dans cette nouvelle économie, les entreprises doivent trouver des moyens pour inciter leurs salariés à partager les données les concernant, et développer leur confiance à l'égard du numérique.

Plus de la moitié des entreprises interrogées pensent qu'un employeur a le droit de collecter et partager des données sur la manière dont ses salariés font leur travail. Plus de la moitié d'entre elles (56 %) pensent que ces données peuvent contribuer à réduire les risques et renforcer la sécurité. La vaste majorité d'entre elles, toutefois, rechignent à partager leurs données si elles n'y trouvent aucun intérêt, lequel varie sensiblement d'un pays à l'autre. En outre, les personnes qui acceptent de partager leurs données doivent savoir qu'elles seront traitées correctement, en toute confidentialité. Les entreprises souhaitant mettre en place le partage de données au travail doivent faire preuve de transparence et établir une nouvelle « confiance à l'égard du numérique ».

À quoi donc ressemble cette confiance à l'égard du numérique ? Il est tout d'abord essentiel pour les entreprises et leurs salariés d'obtenir la certitude que les données les concernant sont traitées de manière confidentielle. Les entreprises doivent également mettre en place des chartes claires en matière de contrôle des données sur le lieu de travail.

Que devraient contenir ces chartes ? Entreprises et salariés s'accordent sur le fait que les travailleurs devraient être informés de toute collecte de données les concernant, et qu'il serait préférable de leur demander « d'accepter » (*opt-in*) cette collecte, plutôt que d'avoir à « refuser » (*opt-out*) de s'y soumettre. D'autres domaines clés doivent faire l'objet de négociations. Ainsi, 71 % des salariés considèrent qu'ils devraient avoir la possibilité de choisir les données qu'ils acceptent de communiquer à leur employeur, tandis que 56 % des entreprises considèrent que le contrôle des données devrait être obligatoire.

Les entreprises doivent garder à l'esprit que, s'il existe des disparités géographiques concernant les avantages que les salariés doivent tirer du partage des données les concernant, le besoin d'établir une confiance à l'égard du numérique est quant à lui universel.

CE QUE DEMANDENT LES SALARIÉS



LES ENTREPRISES DOIVENT PRENDRE CES MESURES POUR RENFORCER LA CONFIANCE DE LEURS SALARIÉS À L'ÉGARD DU NUMÉRIQUE



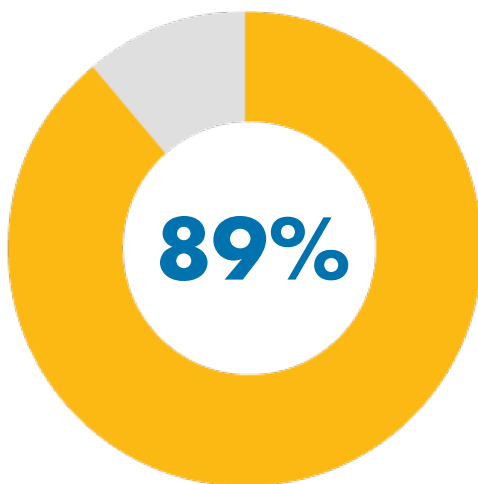
ÉQUILIBRAGE RÉGLEMENTAIRE

Le régulateur a-t-il un rôle à jouer dans le renforcement de la confiance à l'égard du numérique ? Près de 90 % des salariés et entreprises interrogés s'entendent pour dire que la législation doit être modifiée afin de répondre aux enjeux posés par les modèles fondés sur le partage des données. Ils s'opposent toutefois sur les modifications à apporter. À l'exception de la Chine, une vaste majorité d'entreprises considèrent que la législation devrait être modifiée en leur faveur, contrairement aux salariés.

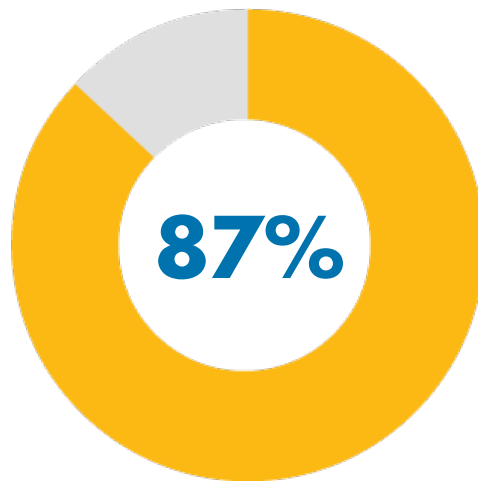
Au-delà de ces considérations, les organismes de réglementation doivent avant tout trouver le juste équilibre entre la protection de la vie privée et le potentiel d'innovation que représente le partage de données, notamment dans le domaine des objets connectés. Ils doivent réglementer l'utilisation d'objets qui seront capables d'accomplir des choses jamais envisagées auparavant.

Il n'est pas encore possible de savoir comment les États parviendront à tenir le rythme face à cette économie du partage. Pourtant, il faut garder à l'esprit que l'accès aux informations disponibles sur des plates-formes numériques peut contribuer à instaurer la confiance. Il y a quelques années, personne n'aurait imaginé monter dans la voiture d'un inconnu. Aujourd'hui, rassurés par Uber, Lyft et d'autres systèmes d'auto-partage fondés sur des avis d'utilisateurs, des parents vont jusqu'à utiliser ce service pour les trajets de leurs enfants entre la maison et l'école. On est bien loin du traditionnel « Ne monte jamais dans la voiture d'un inconnu. »

Près de 90 % des personnes interrogées considèrent que la loi doit être modifiée pour tenir compte de ces nouveaux modèles économiques



Entreprise



Salariés

En conclusion

La nouvelle économie du partage de données, monde de capteurs et d'objets connectés, peut ouvrir de nouvelles possibilités à l'échelle mondiale. Les bénéfices et la valeur du partage de données sont réels, et le marché potentiel est vaste, puisque 75 % des personnes interrogées y voient un intérêt. Cette nouvelle économie a le pouvoir de transformer notre façon de travailler et de gérer le risque, à un point que nous ne pouvons imaginer. Grâce aux capteurs, qui collectent les données et les transmettent en temps réel, les individus et les entreprises peuvent désormais observer et comprendre certains événements qui leur échappaient, et réagir rapidement et de manière intelligente.

Pour tirer parti de ces bénéfices, il est nécessaire de tenir compte des attitudes et motivations souvent contradictoires des individus et entreprises dans le monde. Il ne sera possible d'y parvenir que lorsque les entreprises auront réussi à véhiculer une image de transparence et à inspirer confiance dans toutes leurs opérations, à sensibiliser leurs salariés et leurs dirigeants, et à favoriser l'échange d'informations grâce à des mesures incitatives pertinentes.

Chez AIG, nous pensons que les résultats de cette enquête nous offrent des clés supplémentaires pour mieux comprendre le monde, avec l'aide de nos clients. Nous espérons que ce rapport offrira des pistes intéressantes aux Risk managers et aux dirigeants chargés de conduire leurs entreprises sur la voie de la révolution des objets connectés.

Une voie qui nous mènera vers un monde plus sûr, plus efficient, plus productif. Nous espérons vous y rencontrer.



Bibliographie

- ¹ RAND Europe, *Europe's policy options for a dynamic and trustworthy development of the Internet of Things*, 2002
- ² Taylor, Frederick Winslow, *The Principles of Scientific Management*, 1911
- ³ Hobsbawm, Eric, *L'ère des révolutions 1789-1848*, First Vintage Books Edition, août 1996, p 31
- ⁴ Hobsbawm, Eric, *L'ère des révolutions 1789-1848*, First Vintage Books Edition, août 1996, p 31
- ⁵ Tata Consultancy Services, *Internet of Things: The Complete Reimaginative Force*, 2015
- ⁶ <http://www.businessinsider.com/how-the-iot-is-changing-the-manufacturing-industry-2016-3>
- ⁷ Edelman, *Edelman Trust Barometer*, 2016
- ⁸ <https://letstalkpayments.com/the-three-pillars-of-connected-insurance-in-italy/>
- ⁹ <http://insurancethoughtleadership.com/the-future-of-telematics-is-italy/>
- ¹⁰ <http://insurancethoughtleadership.com/the-future-of-telematics-is-italy/>
- ¹¹ AIG, *The AIG Singapore Road Safety Survey*, 2015
- ¹² IBM et la coalition *Together for Safer Roads, Together for Safer Roads – Driving Business Performance Through Analytics*, 2016

Le présent rapport est publié à des fins d'information uniquement et n'a pas valeur d'avis juridique. Les lecteurs du présent rapport sont invités à ne pas se fier uniquement aux informations et suggestions figurant dans la présente liste de solutions destinées à prévenir ou atténuer les risques évoqués ci-dessus.

American International Group, Inc. (AIG) est l'un des leaders mondiaux de l'assurance pour les entreprises et les particuliers présent dans plus de 100 pays et juridictions. Grâce à un réseau mondial inégalé, les sociétés du groupe AIG offrent des solutions d'assurance dommages et responsabilité parfaitement adaptées aux entreprises, institutionnels et particuliers. Elles proposent également des solutions d'assurance-vie et de retraite aux États-Unis. AIG est cotée à la bourse de New York et à la bourse de Tokyo.

Pour en savoir plus sur AIG, rendez-vous sur www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig

AIG est le nom commercial du réseau mondial d'assurances dommages et responsabilité, d'assurances de personnes et d'assurances Vie-retraite-prévoyance d'AIG Inc. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.aig.com. Nos produits et services sont fournis par des filiales ou entités affiliées à American International Group, Inc. et peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance. Certains produits ou services hors assurance peuvent être fournis par des tiers indépendants. Certaines solutions d'assurance dommages et responsabilité peuvent être fournies par un assureur non agréé (*surplus line*). Les assureurs non agréés ne cotisent généralement pas aux fonds de garantie prévus par les États, ce qui signifie que les assurés ne sont pas protégés par ces fonds. Le présent rapport est publié à des fins d'information uniquement et ne peut en aucun cas être considéré comme ayant valeur d'avis juridique, réglementaire, comptable ou autre, concernant un point en particulier.

© American International Group, Inc. Tous droits réservés.



Prêts pour demain®